

# LIMALONGES

## PROCES VERBAL

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2017

Le 16 octobre deux mil dix sept, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 30 dans la salle de réunion de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales.

**Date de convocation du conseil municipal** : 9 octobre 2017

**Présents** : Messieurs et Mesdames : Machet Annette, Grimaud Marie-Thérèse, Biraud Alain, Meunier Magaly, Léoment Nathalie, Bousser Albert, Moraud Franck, Deschamps Valérie, Bouyer Nadia, Fouché Sylvie, Hauwaert Gaëlle, Nicolas Cluseau, Fombelle Morgan

**Absents excusés** : Bonnisseau Denis

**Absents** : Airault-Mounier Stéphanie

**Secrétaire de séance** : Sylvie Fouché

***Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2017***

#### 1/4 d'heure citoyen

- Intervention de M.Giraud de la société AXA. Il présente une mutuelle santé communale pour les administrés de la commune pour offrir un tarif "groupe" et demande l'autorisation de faire une réunion publique d'information. Le conseil municipal donne un avis favorable.
- Intervention d'une administrée du village de Chez Colin pour la limitation de vitesse à 50 km/h rue des terrages ; pour le problème de tri des ordures et demande un conteneur supplémentaire pour le plastique et soulève le problème des personnes âgées ou à mobilité réduite qui ne peuvent se déplacer à la déchetterie. Elle signale aussi un poteau électrique qui se trouve couché au sol et délaissé en bordure de chemin depuis déjà longtemps ??? Ces points seront étudiés pour être résolus.

#### Ecole de Limalonges et achats de livres pour Noël

La Directrice de l'école sollicite la commune pour l'achat de livres qui seront offerts aux enfants de l'école à l'occasion de la fête de Noël, pour une somme de 725.00 €.

Le conseil municipal donne un avis favorable pour le mandatement de cette facture.

## **GEMAPI GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations**

Lors de leur réunion du 11 septembre 2017, la communauté de communes du Cellois, Coeur du Poitou, Mellois et Val de Boutonne a décidé de prendre la compétence GEMAPI à compter du 1er janvier 2018.

Les communes doivent délibérer sur cette prise de compétence dans les 3 mois, sinon l'avis est réputé favorable.

Pour la commune de Limalonges, il n'y a pas encore de syndicat d'attribué.  
Le coût pour la commune se situe entre 6 et 40 € par habitants.

Quels sont les avantages et les inconvénients pour la commune ?  
Quelles garanties ?

Le conseil municipal ne souhaite pas se prononcer tant qu'il n'aura pas plus d'informations.

### **Avancement et création de poste**

Après Avis favorable du maire et du CAP du Centre de Gestion pour l'avancement de grade de 2 agents (1 agent de maîtrise principal et un adjoint technique principal 2ème classe) le conseil municipal est sollicité pour la création de ces 2 postes.

La création du poste d'agent de maîtrise principal est accepté, à l'unanimité.  
La création du poste d'adjoint technique principal 2ème classe nécessite un vote : 10 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention. Cette création de poste est donc refusée.

### **Divers**

1. Un cahier de doléance concernant la LGV est à disposition à la mairie. Le conseil municipal y a déposé un message
2. Cimetière : infos sur le désherbage et dépôt d'un dossier de subvention
3. Maisons SWEET : Magaly Meunier présente un diaporama sur la construction de 2 maisons Sweet dans le lotissement. Pas d'estimation chiffrée pour le moment.
4. Commission Voirie : Magaly Meunier présente le compte rendu de la dernière réunion de la commission voirie.
5. Voeux du maire : 7 janvier à 11 h